

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mercredi 24 Juin 2009 - 20 heures 30.

Sous la Présidence de M. Patrick MESSEIN, Maire

Présents : Mme JACQUEMOT S. ; M. LESCASSE D. ; M. BARBA A. ;
Mme LECAQUE H. ; M. RENAULD P. ; Mme KLAG C. ;
M. HUTTAUX D. ; M. LOUYOT G. ; M. LORRETTE D. ;
Mme DEBRE B. ; M. SARATI P. ; M. NICOLAS J. ; M. PEQUIGNOT F. ;

Excusés :

M QUETEL J-L (Procuration de vote à M. RENAULD Ph.)
Mme LALEU N. (Procuration de vote à Mme LECAQUE H.)
M. WINTERSTEIN M. (Procuration de vote à M. BARBA A.)
M. TERZIC D.

Traverse et renouvellement de la conduite d'adduction en eau potable : demande de subvention

27/2009

Appelé à en délibérer,

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance de la possibilité d'adhérer au Programme d'Aide aux Communes et aux Territoires (PACTE) Aménagement pour la période 2009-2011, et considérant la dotation garantie qui s'élève à 134 223 € :

- autorise Monsieur le Maire à faire acte de candidature pour adhérer au Pacte 57 Aménagement,
- charge Monsieur le Maire d'adresser avant le 31 décembre 2010, aux services départementaux, la présente délibération ainsi que le(les) dossier(s) complet(s),
- donne délégation à Monsieur le Maire pour signer ladite convention,
- décide de solliciter auprès du Conseil Général de la Moselle une subvention globale de 477 226 € (soit 33.41 % de son coût total HT de 1 428 425 € des travaux de réaménagement de la traverse et remplacement de la conduite d'adduction en eau potable datant de 1 884) répartie comme suit :
 - o Demande au titre des amendes de police (30 % du parking et stationnement minute correspondant à 75 848 €) : 22 754 €
 - o Subvention SACR 2008 : 69 465 €
 - o PACTE 57 : 385 007 € répartis comme suit :
 - 134 223 € au titre de la dotation garantie de la commune (totalité de la dotation),
 - 250 784 € au titre d'abondements complémentaires.

Réfection du mur de l'église : demande de subvention

28/2009

Monsieur Daniel LESCASSE, adjoint au Maire, présente plusieurs devis d'entreprises de maçonnerie pour la réfection du mur d'enceinte de l'église. Une offre de prix d'un montant hors taxes de 15 041.46 € a été formulée.

Le Conseil Municipal décide de réaliser ces travaux de maçonnerie et charge Monsieur le Maire de demander une subvention auprès des différents financeurs potentiel.

Le plan de financement est fixé comme suit :

- Montant HT des travaux :	15 041.46 €
- TVA (19.6 %) :	2 948.13 €
- Montant TTC :	17 989.59 €

Financés comme suit :

- Subvention SIVT (40 %) :	6 016.58 €
- Subvention CR (30%) :	4 512.44 €
- Fonds propres de la commune :	4 512.44 €

Présentation du projet de statut de l'association chargée des activités extrascolaires et désignation des représentants du Conseil Municipal

29/2009

Monsieur le Maire donne lecture du projet de statuts de la future association qui aura pour objet de :

- gérer et organiser les activités extrascolaires des élèves des écoles de Novéant-sur-Moselle sur le temps de midi et notamment la mise à disposition d'une cantine,
- développer des activités collectives de loisirs et, le cas échéant de vacances, pendant les temps libres des enfants et adolescents de la commune en leur fournissant tous les moyens concourant à leur bien-être et à leur épanouissement,
- favoriser les échanges entre les associations existantes de la commune, et à l'extérieur de la commune dans un objectif de partage et de rapprochement des communautés,
- développer le lien social entre les habitants de la commune de Novéant-sur-Moselle, en favorisant une démarche intergénérationnelle
- favoriser l'ouverture de la commune à son environnement local, régional, national, européen et international par le développement d'activités de jumelage, d'échanges de savoir-faire et de bonnes pratiques.

Dans ces statuts, est prévue la désignation de trois membres issus du Conseil Municipal, outre Monsieur le Maire, membre de droit.

Le Conseil Municipal décide de nommer M. Antoine BARBA, Mme Huguette LECAQUE, M. Dominique LORRETTE comme membres de la future association.

Subvention à l'association des Joncs

30/2009

La Directrice de l'école élémentaire demande le remboursement d'une facture acquittée par l'association « Les Joncs » auprès de la société FNAC pour la fourniture de livres pour les élèves de CM2 à l'occasion de leur départ de l'école élémentaire.

La commande ne pouvant se faire que par paiement par chèque, l'association « Les Joncs » a avancé les sommes pour l'acquisition de ces livres pour un montant total de 134.20 €.

Le Conseil Municipal décide de rembourser l'association « Les Joncs » en lui octroyant une subvention exceptionnelle de 134.20 €.

Validation du rapport de la commission consultative de la chasse

31/2009

La commission consultative de la chasse s'est réunie en date du 12 juin 2009 à la suite d'une lettre de résiliation du lot de chasse n°1 de Monsieur Raymond GAMEL, reçue en Mairie le 15 mai 2009.

La commission préconise d'accepter cette résiliation qui prendra effet au jour de la signature d'un nouveau contrat de location. Concernant le versement du loyer pour la période du 02 février 2009 au 1^{er} février 2010, elle propose de faire jouer la caution jusqu'au jour de la signature du nouveau contrat, à charge pour le nouveau locataire de verser le reliquat du loyer.

La commission préconise d'intégrer le lot de chasse devenu vacant dans un des trois autres lots de chasse et ainsi de proposer le lot n°1 selon le tarif en vigueur. Un délai de 8 jours à compter de la réception de la lettre recommandée avec accusé réception leur sera accordé pour formuler leur acceptation, leur silence valant refus. En cas de réponse multiple, la commission consultative de la chasse sera chargée de désigner le nouveau locataire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, entérine les propositions de la commission consultative de la chasse.

Rapport sur l'eau 2008

32/2009

Monsieur le Maire donne lecture du rapport annuel sur le prix et la qualité du service de distribution de l'eau conformément au décret n°95-635 du 06 mai 1995.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ce rapport qui sera joint à la présente délibération.

Informations sur le tracé définitif de la véloroute Charles le Téméraire

33/2009

Monsieur Philippe RENAULD, Conseiller Municipal et Conseiller Communautaire de la Communauté de Communes du Val de Moselle, fait état de la réunion de la commission aménagement et développement durable qui s'est tenue sur le site du canal à Novéant-sur-Moselle, en date du 05 juin 2009, en présence des présidents des club de la pétanque novéantaise et de l'amicale du canal.

Cette réunion avait notamment pour objet de commenter le tracé retenu sur le site du canal pour la véloroute Charles le Téméraire, projet intercommunal. Monsieur Philippe RENAULD présente une vue du projet de tracé.

Il a été rappelé que la véloroute est une voie aménagée, sur laquelle pourront circuler simultanément : rollers, vélos, piétons et voitures sur certaines zones du site de Novéant. En effet, localement l'utilisation de la véloroute sera étendue aux voitures des pêcheurs et boulistes, dans les conditions actuelles d'accès.

Il a aussi été précisé que la véloroute est une zone de cohabitation. A ce titre, il n'y aura donc pas de délimitation spécifique pour chaque type d'usagers. De ce fait, la largeur actuelle du chemin de hallage suffit à supporter la véloroute, et en conséquence, le positionnement actuel des pistes de boules ne sera pas modifié.

SIGNATURES